



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
BUREAU DE CLE DU SAGE RANCE FREMUR BAIE DE BEAUSSAIS

18 JANVIER 2019

Objet : Avis sur le dossier d'autorisation environnementale relatif au travaux d'entretien du barrage de Pont-Avet

L'An deux mille dix-neuf, le dix-huit janvier, le bureau de la Commission Locale de l'Eau plénière du SAGE Rance Frémur Baie de Beausais s'est réuni à Caulnes, à la maison intercommunale, sous la présidence de M. Dominique Ramard, Président de la Commission Locale de l'Eau.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Dominique RAMARD, Dinan agglomération
M. Jacques BÉNARD, Saint-Malo Agglomération
M. Yves CHESNAIS, EPTB Rance Frémur
M Yves LEMOINE, Lamballe Terre et Mer
M. Jean-Luc DUPAS, Chambre d'agriculture de Bretagne
M. Xavier LAURENT, CŒUR Emeraude
M. Marc L'HERMITTE, DDTM 22
M. Alain MACQ, Eau et rivières de Bretagne

⇒ Nombre de membres titulaires en exercice : 20
⇒ Nombre de membres titulaires présents : 9
⇒ Nombre de membres représentés (pouvoir) : 0

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

M. Jean-Louis NOGUES, Dinan Agglomération
M. Claude ROBION, Dinan Agglomération
M. Anthony ACOU, Muséum National d'Histoire Naturelle
Mme Annick BOUEDO, CD 22
M. Valentin DANET, Muséum National d'Histoire Naturelle
M. Franck Olivier HENRY, Eau du Pays de Saint Malo
Mme Gaél KERVAREC, animateur SAGE Rance Frémur
Mme Anne LEGEAY, coordinatrice du SAGE Rance Frémur
Mme Typhaine MONNIER, animatrice SAGE Rance

1) Contexte du dossier

Mme Monnier présente le contexte du dossier : le barrage de Pont Avet est le plus en aval du complexe des 3 grands barrages du Frémur. Il a été construit en 1936 pour servir de retenue d'eau potable. La production d'eau potable s'est arrêtée sur ce site en 2012. En octobre 2018, la ville de Dinard, propriétaire du barrage, l'a mis à disposition d'Eau du Pays de Saint Malo. Eau du Pays de Saint Malo souhaite réaliser des travaux de sécurisation du barrage car son état est dégradé.

Échanges et discussions :

M. Ramard demande à M. Henry quel est le statut réglementaire actuel du barrage. M. Henry répond que l'ouvrage est régularisé, il bénéficie d'un arrêté préfectoral de classement « barrage ». M. Henry complète en expliquant qu'Eau du Pays de Saint Malo réalise une étude sur les ressources et les besoins en eau potable qui montre un déficit sur le territoire, la position des élus est donc de garder le barrage, au moins à court terme. Cette position a été vue avec la DDTM qui n'a pas demandé l'effacement. Si le barrage devait être aménagé pour l'eau potable, une mise en conformité vis-à-vis de cet usage devra être faite.



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS BUREAU DE CLE DU SAGE RANCE FREMUR BAIE DE BEAUSSAIS

18 JANVIER 2019

M. Ramard note que si l'ouvrage est maintenu sans usage d'eau potable, il faut faire les travaux a minima et envisager le démantèlement. Si l'ouvrage est régularisé pour l'eau potable, il faut faire les travaux dans leur totalité.

M. Ramard demande à M. Henry si cet ouvrage redeviendra une ressource d'eau potable, auquel cas il faudra engager des travaux pour l'évolution de la retenue. M. Henry répond que l'étude est en cours, elle met en évidence qu'il manque 2 millions à 2,5 millions de m3 et à terme ce déficit serait d'environ 4 millions de m3. L'Arguenon pourrait fournir environ 1,5 millions.

M. Henry explique qu'ils recherchent des nouvelles ressources mais qu'il reste la question du temps nécessaire pour les mettre en place. Les solutions aujourd'hui envisagées sont une nouvelle prise d'eau dans la Rance, le rehaussement du barrage de Beaufort, la désalinisation. Peu importe la solution choisie, il y a une phase transitoire où Eau du Pays de Saint Malo a besoin de Pont Avet car c'est une ressource qui a l'avantage d'être là et d'être mobilisable rapidement en cas de sécheresse. L'étude cherche à savoir également si Pont Avet peut être une solution sur le long terme.

M. Chesnais demande quel est le potentiel de Pont Avet. M. Henry répond que le complexe Pont-Avet – Pont es Omnès stocke 550 000m3 envasé, théoriquement 750 000 m3 désenvasé.

M. Ramard demande qu'Eau du Pays de Saint Malo clarifie ce qu'elle entend par conservation du barrage à court terme car la CLE sera gênée pour donner un avis tant que cela ne sera pas réglé.

M. Henry explique le problème de la fuite qui a été constatée en octobre 2018, Eau du Pays de Saint Malo a déclaré l'évènement et bénéficié d'un arrêté d'urgence pour diminuer le niveau d'eau dans la retenue.

M. Laurent note qu'aujourd'hui la surverse ne se fait pas. M. Henry explique qu'aujourd'hui la pluviométrie sur le littoral connaît des niveaux historiquement très bas, les plus bas depuis 50 ans.

2) Etude télémétrique du Muséum National d'Histoire Naturelle sur le Frémur

M. Danet présente l'étude télémétrique réalisée sur le Frémur par le Muséum National d'Histoire Naturelle.

Échanges et discussions :

M. Chesnais note que cette étude est très intéressante, qu'elle montre le parcours du combattant des anguilles pour aller se reproduire. Il demande quel est le laps de temps mis par les anguilles entre Bois Joli et Pont Avet. M. Davet répond qu'une réponse précise est difficile à donner, les premiers marquages d'anguille ont eu lieu en septembre et des détections ont été faite jusqu'au 5 janvier. M. Acou précise que la vitesse de l'anguille est de l'ordre de 50km par nuit en Loire ou en mer.

M. Henry présente les travaux de continuité qui sont prévus sur Bois Joli. Il est prévu d'améliorer la qualité de la surverse par la mise en place d'une résine pour éviter les blessures. Une grille va également être installée au niveau de la conduite de débit réservé pour empêcher les anguilles d'aller vers la conduite de pompage. Les travaux sont prévus l'été prochain.

M. Davet explique que la dévalaison se fait bien à Pont es Omnès. Pour Pont Avet, les suivis n'arrivent pas à savoir si l'échappement est possible. Il est peut être possible par surverse par les batardeaux mais dans des

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
BUREAU DE CLE DU SAGE RANCE FRÉMUR BAIE DE BEAUSSAIS

18 JANVIER 2019

contextes de débits comme aujourd'hui avec aucune lame d'eau, les conditions sont très peu favorables à l'échappement.

M. Acou explique, bien que ce n'était pas l'objectif de l'étude, celle-ci montre bien que tous les barrages, même mineurs, sont impactants. Pour les poissons migrateurs, cet impact s'accumule quand il y a plusieurs barrages. Il est observé une grosse accumulation d'anguilles à l'aval du barrage (petite anguilles), pas capables de passer à l'amont.

M. Ramard conclue que la succession de barrages sur le Frémur peut amener à l'impossibilité d'atteindre le bon état sur ce cours d'eau.

M. Acou ajoute que s'impose également la réglementation européenne qui impose au moins 40% d'échappement par barrage or ici l'étude télémétrique montre qu'il est, dans le meilleur cas, inférieur à 30% en année favorable.

M. Acou présente l'étude qui analyse l'état sanitaire des anguilles dans dix bassins versants européens. Les taux de lipides (liés à la capacité des anguilles à aller jusqu'à la mer des Sargasses), les parasites et les métaux lourds ont été analysés. Les anguilles du Frémur sont parmi les anguilles dans le moins bon état sanitaire (6^{ème}/8), ce qui laisse penser que le peu d'anguilles qui arrivent à s'échapper ont en plus peu de chances de réussir à se reproduire dans la mer des Sargasses. Cette étude est révélatrice de l'état de santé de l'écosystème du Frémur dont la qualité et les quantités d'eau sont celles d'un bassin versant anthropisé.

M. Ramard confirme que le calendrier du bon état en 2021 ou 2027 ne sera jamais atteint dans ce contexte. Il explique qu'il y aura un jour une obligation de faire les travaux, il ne faut pas attendre le contentieux pour agir. Il note que le compromis entre l'eau potable et le milieu naturel semble insoluble.

M. Henry note que les aménagements à venir devraient améliorer la situation et que le suivi apportera peut-être des réponses.

M. Davet explique qu'une deuxième campagne de mesures est faite cette année en augmentant les suivis autour des barrages.

3) Dossier des travaux d'entretien du barrage de Pont Avet

Mme Monnier présenter les travaux prévus dans le dossier d'autorisation.

4) Conclusion

M. Ramard note que sans vouloir couper l'eau à Saint Malo, la dégradation du milieu naturel va amener des conséquences pour l'homme. Celles-ci sont vues aujourd'hui pour l'anguille. On aperçoit ici les limites du développement du secteur pour l'homme.

M. Ramard note que concernant la continuité écologique, rien n'est dans le dossier. Eau du Pays de Saint Malo doit faire en sorte que la passe fonctionne en montaison en assurant un débit d'eau dans la brosse. Pour la dévalaison, la gestion par les batardeaux doit être mise en place.

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
BUREAU DE CLE DU SAGE RANCE FREMUR BAIE DE BEAUSSAIS**

18 JANVIER 2019

M. Ramard conclut en expliquant qu'Eau du Pays de Saint Malo souhaite aujourd'hui faire des travaux d'urgence pour la sécurité des personnes. Il propose que le bureau de la CLE émette un avis favorable pour ces travaux. Cependant, il propose une réserve concernant la continuité écologique en demandant à ce que les travaux soient ajoutés au dossier pour pouvoir être étudiés. Enfin, il propose d'ajouter une remarque sur l'étude ressource qui doit évoluer pour statuer sur le devenir de Pont-Avet et Pont-es-Omnès.

LE BUREAU DE LA CLE, APRES AVOIR ENTENDU,

- Donne un avis favorable au dossier d'autorisation environnementale relatif aux travaux de Pont Avet**
- Emet une réserve concernant la continuité écologique et demande que les travaux prévus pour la continuité écologique soient ajoutés au dossier pour pouvoir être étudiés**
- Emet une remarque concernant l'étude « ressource » portée par Eau du Pays de Saint Malo qui doit évoluer pour statuer sur le devenir de Pont-Avet et Pont-es-Omnès**

FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN CI-DESSUS.



Dominique RAMARD
Président de la CLE du SAGE Rance Frémur baie de Beausais